

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission des finances

chargée de l'examen du préavis No 2022/39

Demande de crédit complémentaire pour le préavis N° 2021/52 « Crédits-cadre annuel 2022 »

Séance tenue le 18 janvier 2023

Membres de la commission

MAILLARD Mathilde (PLR)	Présidente-rapportrice
BERGUERAND Anne (Verts)	
BETTENS Eric (Verts) (<i>excusé</i>)	
BLANC Pauline (PLR)	
CHATTON Angélique (Verts) (<i>excusée</i>)	
CONSCIENCE Pierre (EàG) (<i>excusé</i>)	
DE VARGAS Samuel (PS)	
DUPUIS Johann (<i>excusé</i>)	
JAFFAR Mountazar (PS)	
KANTHIA Paulraj (PLR)	
MENDY Angèle Flora (PS)	
PANCHARD Ilias (Verts) (<i>excusé</i>)	
PAQUIER Mathias (VL)	
REYMOND Onaï (PS)	
MOSCHENI Fabrice (UDC) (<i>excusé</i>)	

Membres de l'administration et de la Municipalité

COMPANY Xavier	Municipal (SIL)
VUKICEVIC Ana	Responsable gestion stratégique du patrimoine (SIL)
BOURQUIN Emmanuel	Chef du service des finances (FIM)
HUBERT Elisabeth	Secrétaire

La commission des finances remercie M. le Municipal Company et Mme Vukicevic pour leur présence et les réponses apportées à ses questions. Elle remercie en outre Mme Huber pour les notes de séance ainsi que M. Bourquin pour sa disponibilité.

I. Objet du rapport

Par le préavis n°2022/39, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit complémentaire de CHF 6'400'000.- sur le préavis n°2021/52 « Crédits-cadres annuels 2022 [...] » . Ce crédit complémentaire doit permettre le financement de travaux sur le réseau électricité et chauffage à distance.

S'agissant du réseau électricité, des modifications de raccordements doivent être effectuées afin de garantir un accès non-discriminatoire au réseau. Le montant des travaux à entreprendre s'élève à CJF 900'000.-. étant précisé que les recettes liées aux taxes de raccordement devraient couvrir les charges.

Concernant le chauffage à distance, les SIL font face à une demande croissante de raccordement des clients qui implique des travaux supplémentaires. A cela s'ajoute des imprévus (fuites sur le réseau, travaux connexes ayant débuté plus rapidement que prévu) qui nécessitent un dépassement de CHF 5'500'000.-. Là aussi, la taxe sur le raccordement au chauffage à distance devrait permettre de financer la majeure partie de coûts effectifs. Les recettes sont estimées à CHF 2'500'000.-.

II. Discussion

M. Le municipal introduit le préavis en relevant que cette demande de crédit supplémentaire constitue une bonne nouvelle pour les SIL : la demande de raccordements au chauffage à distance (CAD) explose, les demandes de borne de recharge et les installations de panneaux photovoltaïques augmentent également. Les SIL favorisent la mise en place du CAD et accompagnent la transition gaz et mazout au CAD. La situation géopolitique et l'augmentation des tarifs accélèrent la volonté de changement de la population, l'augmentation des prix du CAD est moins grande que pour le gaz. Il commente en détail les fuites importantes sur le réseau CAD pour lesquelles des interventions urgentes ont été nécessaires en 2022. Il explique également que des recettes supplémentaires sont attendues en lien avec les contrats signés auprès des communes de Prilly, Renens et Crissier.

Un commissaire s'interroge sur les recettes supplémentaires de CHF 500'000 attendue pour le réseau de gaz alors qu'aucune dépense supplémentaire n'est présentée. M. le Municipal lui répond que les dépenses en lien avec le projet des axes forts ont été prises en charge par le crédit initial alloué, seul les recettes n'avaient pas été présentées dans le préavis initial, car le résultat des accords avec les communes n'était pas encore connu.

Une commissaire demande des précisions sur les recettes supplémentaires attendues de l'ordre de CHF 2'500'000 pour le CAD. M. le Municipal lui répond que lors de raccordement d'un bâtiment, le coût entre la conduite principale et l'immeuble est pris en charge par le propriétaire à hauteur de 75 à 100% en fonction d'une estimation avant les travaux. Mme Vukicevic précise également qu'un chantier important d'extension du réseau est en cours de réalisation à Bellerive et sera en majeure partie pris en charge par le Canton, ce qui explique également le montant des recettes attendues.

Interrogé au sujet des revenus que génère le CAD pour les SIL, M. le Municipal répond que les revenus de fonctionnement, dont l'augmentation de la consommation du CAD, ne sont pas présentés dans ce préavis. Seuls les coûts et recettes d'investissement y figurent. Il est également précisé que les marges par kWh en matière de gaz et de CAD sont sensiblement similaires pour les SIL. Enfin, depuis l'augmentation des coûts du gaz et les difficultés d'approvisionnement, il existe un léger avantage concurrentiel pour le réseau CAD.

Les chapitres sont ensuite passés en revue.

Au Chapitre 4. : Impact sur le climat et le développement durable, une commissaire demande des précisions sur le chiffre de 60% des émissions directes de CO2 dans le secteur des bâtiments.

M. le Municipal répond que ce taux est relatif uniquement aux émissions directes sur le territoire communal lausannois des bâtiments, les émissions en lien avec l'extraction du gaz dans le pays d'origine ne sont pas inclus ainsi que les émissions sur la production du plastique brûlés ensuite à Tridel.

Le taux indiqué est en lien avec la consommation énergétique des bâtiments et que l'énergie grise en lien avec leurs constructions n'entrent pas dans ce calcul. Sur demande d'une commissaire, M. le Municipal précise encore que le secteur des bâtiments est responsable de 60% des émissions directes et qu'un des leviers principal pour améliorer ce taux consiste au basculement du gaz ou mazout au CAD accompagné de l'isolation thermique.

M. le Municipal rappelle en outre que les objectifs de la Municipalité dans le cadre du Plan climat, soit en premier le développement du CAD de 25 à 75% des besoins de chaleur de la Ville d'ici à 2050, en deuxième rendre le CAD 100% renouvelable d'ici à 2035 et en troisième augmenter le taux de rénovation des bâtiments pour passer de 1 à 3.3% par année, ceci tant pour le patrimoine de la Ville que pour les bâtiments privés. Ces trois conditions sont nécessaires pour atteindre les objectifs du Plan climat.

III. Conclusions

Il est procédé au vote de chacune des conclusions individuellement. La commission délibère ainsi :

1. D'allouer un crédit d'investissement complémentaire du patrimoine administratif sur le préavis N° 2021/52 « Crédits-cadres annuels 2022 [...] » de CHF 6'400'000.- pour les réseaux des SIL ; **Au vote, la conclusion no 1 est acceptée à l'unanimité**

2. D'autoriser la Municipalité à calculer et enregistrer en fonction des dépenses réelles les charges d'intérêts sur la rubrique 322 et d'amortissement sur la rubrique 331 liées aux crédits mentionnés ci-dessus ; **Au Vote, la conclusion no 2 est acceptée à l'unanimité.**

3. De porter en amortissement de ce crédit les recettes attendues. **Au vote, la conclusion no 3 est acceptée à l'unanimité.**

Lausanne, le 25 janvier 2023

La rapportrice :

Mathilde Maillard